

DÉCISION N^o : 2006-MC-2193

NUMÉRO DE PROJET SÉDAR: 973625

DOSSIER N^o : 22480

Objet : Constellation Copper Corporation
Demande de visa

Vu la demande présentée le 9 août 2006;

vu les articles 11, 14 et 19 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1;

vu la partie 2 du *Règlement 44-101 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus simplifié*;

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2.

En conséquence, l'Autorité des marchés financiers octroie le :

visa pour le prospectus simplifié du 22 août 2006 de Constellation Copper Corporation concernant le placement de 10 222 235 actions ordinaires au prix de 2,25 \$ l'action.

Le visa prend effet le 23 août 2006.

(s) *Benoît Dionne*
Benoît Dionne
Chef du Service du financement des sociétés

GD/ale